

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS
Séance du 2 avril 2025 à 20h30

Date de la convocation : 27 mars 2025

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Excusés : 4
- Absent : 0

L'an deux mille vingt-cinq le 2 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, adjoints

Edwige ODIN – Jacques FAVARON – Philippe VALOUR – Emilie PATOUILLARD — Michèle VIAL-GAUVRIT – Béatrice BROCARD — Philippe SOUQUE – Daniel BLACHON

Excusés : Nicolas MELLADO – Emilie FAURE – Carole DEVUN – Norbert SABOT

Absent : -

Frédéric TEYSSIER est désigné secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point concernant la réfection des gîtes communaux
- Ajout d'un point concernant l'avenant au bail de la MAM

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification de l'ordre du jour.

1. Compte Financier Unique 2024 CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte financier unique remplace pour l'ensemble des collectivités, les deux comptes financiers suivants :

- Le compte administratif établi par la commune
- Le compte de gestion établi par le comptable public

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Sous la présidence de Elisabeth Royon (1^{ère} adjointe), Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve le compte financier unique de l'exercice 2024 du CCAS, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Financier Unique 2024 : Budget CCAS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 807,37 €		623,23 €		3 433,60 €
Opérations de l'exercice	4 098,88 €	3 250,00 €	0,00 €		4 098,88 €	3 250,00 €
TOTAUX	4 098,88 €	6 057,37 €	0,00 €	623,23 €	4 098,88 €	6 683,60 €
Résultats de clôture		1 958,49 €		623,23 €		2 584,72 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 098,88 €	6 057,37 €	0,00 €	623,23 €	4 098,88 €	6 683,60 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 958,49 €		623,23 €		2 584,72 €

2. Clôture du budget du CCAS et transfert des résultats de clôture au budget communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération 2024-06-18 du 31 octobre 2024, le Centre Communal d'Action Sociale a été dissous en date du 31 décembre 2024. Il convient donc de clôturer le budget du CCAS. Après avoir examiné le compte financier unique 2024 du CCAS, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de clôture au budget unique communal 2025.

3. Clôture du budget du CCAS et transfert des résultats de clôture au budget communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2024, il y aurait lieu de créer une commission communale de l'action sociale afin d'organiser les différentes actions sociales que la commune pourrait mettre en place.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'une commission communale de l'action sociale et désigne comme membres les personnes qui composaient le CCAS jusqu'alors, soit :

- Membres en qualité de représentants du Conseil Municipal :
 - Monsieur Yves BOMPUIS
 - Madame Elisabeth ROYON
 - Madame Edwige ODIN
 - Madame Béatrice BROCARD
 - Madame Michèle VIAL-GAUVRIT
- Membres en qualité d'habitants de la commune :
 - Madame Brigitte LAURENSEN
 - Madame Michelle TERRAT
 - Monsieur Philippe RIVOIRE
 - Monsieur Michel ORIOL

4. Taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le maintien des taux actuels pour l'année 2025, à savoir :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 35,37 %
- Taxe foncière non-bâtie (TFNB) : 70,94 %
- Taxe d'habitation (TH) : 9,56 %

5. Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions attribuées aux associations sont conditionnées par la fourniture d'un bilan de l'exercice de l'année précédente, ainsi qu'une situation financière de l'association concernée. Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 19 février 2025, il avait attribué des subventions aux associations Gym volontaire et Nourris'Son.

Deux nouvelles associations ont sollicité une subvention pour 2025. Il est donné lecture par Monsieur le Maire, des éléments fournis par les deux associations.

Après débat, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

- Les Amis de Saint-Victor : 200,00 €
- Secours Catholique : 150,00 €

6. Fêtes et cérémonies – dépenses à imputer au compte 6232

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que selon le décret n°202-505 du 23 mars 2022, fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

De plus, dans la nomenclature comptable M57, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies. Du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité, il revêt un caractère imprécis. La collectivité doit pouvoir justifier auprès du Trésorier de l'utilisation des fonds publics par une délibération détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la prise en charge sur cet article budgétaire, les dépenses engagées dans le cadre d'évènements suivants organisés par la commune :

- Cérémonie du 11 novembre
- Fête nationale
- Fêtes d'été
- Fête de la musique
- Vœux du Maire et inaugurations
- Téléthon

7. Budgets primitifs 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs de l'exercice 2025, au regard du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du Conseil Municipal du 19 février 2025.

Concernant le budget primitif principal, celui-ci s'équilibre en recettes et dépenses, après reprise des résultats et des restes à réaliser de l'année antérieure et s'élève en recettes et dépenses, à la somme de 1 973 220,86 €. Il est présenté tel que suit :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Budget primitif principal : section Fonctionnement – dépenses

Chapitres		BP 2025
011	Charges à caractère général	239 803,26 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	147 276,00 €
014	Atténuations de produits	3 910,00 €
65	Autres charges de gestion courante	217 465,00 €
Total des dépenses de gestion des exercices		608 454,26 €
66	Charges financières	16 000,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		625 454,26 €
023	Virement à la section investissement	250 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 200,00 €
Prélèvements au profit de la section d'investissement		265 200,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		890 654,26 €

Budget primitif principal : section Fonctionnement – recettes

Chapitres		BP 2025
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	22 500,00 €
73	Impôts et taxes	7 000,00 €
731	Fiscalités locales	262 100,00 €
74	Dotations et participations	277 613,00 €
75	Autres produits de gestion courante	207 724,81 €
77	Produits spécifiques	1 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		777 937,81 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
Total des recettes réelles d'ordre		0,00 €
002	Résultat reporté 2024 budget communal	110 757,96 €
002	Résultat reporté 2024 budget CCAS	1 958,49 €
Total des résultats de fonctionnement reportés		112 716,45 €
Total des recettes de fonctionnement		890 654,26 €

Budget primitif principal : section Investissement – dépenses

Chapitres		BP 2025
204	Subventions d'équipements versées	13 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	70 800,00 €
23	Immobilisations en cours	703 412,58 €
16	Emprunts et dettes assimilées	62 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		849 912,58 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de l'exercice		0,00 €
002	Résultat reporté 2024 budget communal	42 322,25 €
002	Résultat reporté 2024 budget CCAS	-696,23 €
Total des résultats de fonctionnement reportés		41 626,02 €
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		891 538,60 €
Reste à réaliser 2024		188 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		1 079 538,60 €

Budget primitif principal : section Investissement – recettes

Chapitres		BP 2025
13	Subventions d'investissement	165 121,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	255 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	85 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisation	2 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		507 121,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 200,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00 €
Total des recettes réelles d'ordre		265 200,00 €
Total des recettes d'investissement de l'exercice		772 321,00 €
Reste à réaliser 2024		307 217,60 €
Total des recettes d'investissement 2025 y compris reste à réaliser		1 079 538,60 €

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

Budget primitif lotissement : section Fonctionnement – dépenses

Chapitres		BP 2025
011	Charges à caractère général	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuations de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	173 734,81 €
Total des dépenses de gestion des exercices		173 734,81 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges spécifiques	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		173 734,81 €
023	Virement à la section investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 725,72 €
Prélèvements au profit de la section d'investissement		97 725,72 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €
Total des dépenses d'ordre		97 725,72 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		271 460,53 €

Budget primitif lotissement : section Fonctionnement – recettes

Chapitres		BP 2025
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	0,00 €
74	Dotations et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 725,72 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €
Total des recettes réelles d'ordre		97 725,72 €
	Restes à réaliser 2024	0,00 €
R 002	Résultat reporté 2024	173 734,81 €
Total des résultats de fonctionnement reportés		173 734,81 €
Total des recettes de fonctionnement		271 460,53 €

Budget primitif lotissement : section Investissement – dépenses

Chapitres		BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 725,72 €
Total des dépenses d'ordre de l'exercice		97 725,72 €
	Restes à réaliser 2024	0,00 €
D 001	Solde d'exécution négatif reporté 2024	97 725,72 €
Total des résultats de fonctionnement reportés		97 725,72 €
Total des dépenses d'investissement		195 451,44 €

Budget primitif lotissement : section Investissement – recettes

Chapitres		BP 2025
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	97 725,72 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		97 725,72 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 725,72 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Total des recettes réelles d'ordre		97 725,72 €
Reste à réaliser 2024		0,00 €
Total des recettes d'investissement 2025 y compris reste à réaliser		195 451,44 €

BUDGET PRIMITIF CIMETIERE

Budget primitif cimetière : section Fonctionnement – dépenses

Chapitres		BP 2025
011	Charges à caractère général	1 070,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilées	0,00 €
014	Atténuations de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 090,00 €
Total des dépenses de gestion des services		2 160,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
69	Impôts sur les bénéfices	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 160,00 €
023	Virement à la section investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 250,00 €
Prélèvements au profit de la section d'investissement		14 250,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10,00 €
Total des dépenses d'ordre		14 260,00 €
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		16 420,00 €
	Restes à réaliser 2024	0,00 €
D 002	Résultat reporté 2024	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		16 420,00 €

Budget primitif cimetière : section Fonctionnement – recettes

Chapitres		BP 2025
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	0,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €
74	Dotations et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
Total des recettes de gestion des services		0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 330,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10,00 €
Total des recettes réelles d'ordre		15 340,00 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		15 340,00 €
	Restes à réaliser 2024	0,00 €
R 002	Résultat reporté 2024	1 080,00 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		16 420,00 €

Budget primitif cimetière : section Investissement – dépenses

Chapitres		BP 2025
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 670,00 €
Total des dépenses réelles de l'exercice		10 670,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 330,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de l'exercice		15 330,00 €
Total des dépenses de investissement de l'exercice		26 000,00 €
	Restes à réaliser 2024	0,00 €
D 001	Solde d'exécution négatif reporté 2024	0,00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		26 000,00 €

Budget primitif cimetière : section Investissement – recettes

Chapitres		BP 2025
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 250,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Total des recettes réelles d'ordre		14 250,00 €
	Restes à réaliser 2024	0,00 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté 2024	11 750,00 €
Total des recettes d'investissement cumulées		26 000,00 €

BUDGET PRIMITIF PHOTOVOLATAIQUE

Budget primitif photovoltaïque : section Fonctionnement – dépenses

Chapitres		BP 2025
011	Charges à caractère général	13 514,40 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuations de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
Total des dépenses de gestion des services		13 514,40 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
69	Impôts sur les bénéfices	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 514,40 €
023	Virement à la section investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
Prélèvements au profit de la section d'investissement		0,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €
Total des dépenses d'ordre		0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		13 514,40 €
	Restes à réaliser 2024	0,00 €
D 002	Résultat reporté 2024	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		13 514,40 €

Budget primitif photovoltaïque : section Fonctionnement – recettes

Chapitres		BP 2025
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	3 500,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €
74	Dotations et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
Total des recettes de gestion des services		3 500,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €
Total des recettes réelles d'ordre		0,00 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		3 500,00 €
	Restes à réaliser 2024	0,00 €
R 002	Résultat reporté 2024	10 014,40 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		13 514,40 €

Budget primitif photovoltaïque : section Investissement – dépenses

Chapitres		BP 2025
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00 €
23	Immobilisations en cours	35 130,00 €
Total des dépenses réelles de l'exercice		35 130,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de l'exercice		0,00 €
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		35 130,00 €
	Restes à réaliser 2024	0,00 €
D 001	Solde d'exécution négatif reporté 2024	0,00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		35 130,00 €

Budget primitif photovoltaïque : section Investissement – recettes

Chapitres		BP 2025
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Total des recettes réelles d'ordre		0,00 €
	Restes à réaliser 2024	0,00 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté 2024	35 130,00 €
Total des recettes d'investissement cumulées		35 130,00 €

8. Renouvellement lignes de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000,00 € dont les taux s'établissent ainsi :

- Taux fixe à 2,99 % lorsque la commune utilise la ligne
- Taux fixe à 0,25% lorsque la commune n'utilise pas la ligne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 200 000,00 €.

9. Régie de recettes pour la location des salles et gîtes

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, que dans le cadre de la location de la salle des fêtes ainsi que des gîtes communaux, il convient de mettre en place une régie de recettes d'un montant maximal de 3 000,00€. Monsieur le Maire précise également que cette mise en place a été demandée par le service de gestion comptable, et nécessite l'avis du Trésorier. Celui-ci a rendu un avis positif sur la création d'une régie de recettes pour la location des salles et gîtes communaux, en date du 27 mars 2025.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la mise en place d'une régie de recettes pour la salle polyvalente et les gîtes communaux.

10. Pose d'une réserve d'eau au stade Jo Champavert : attribution marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que suite à la délibération 2024-05-05 relative à la consultation des entreprises pour l'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales au stade Jo Champavert. La consultation comportait :

- Une tranche ferme avec une cuve de 80 m3, plus une variante avec une cuve de 100 m3
- Une tranche optionnelle concernant le drainage de la plate-forme

La date de remise des offres était le vendredi 7 février 2025 à 12h00 : consultation à laquelle 5 entreprises ont candidaté :

- BORNE TP
- SD RTP
- ROGER MARTIN AURA
- CHOMAT ARROSAGE
- SRATP

Rappel des critères de jugement des offres :

- Le prix : 70%
- L'analyse du mémoire technique : 30%

Monsieur le Maire rappelle que le coût des travaux avait été estimé à 87 400,00 € HT. Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer le marché à l'entreprise BORNE TP sur la variante de la cuve de 100 m3 ainsi que la tranche optionnelle pour un montant de 64 835,00 € HT.

11. Aménagement lotissement Les Pins : attribution marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que suite à la délibération 2025-01-02 relative à la consultation des entreprises pour l'aménagement du lotissement les Pins. La consultation comportait 2 lots

- VRD
- Espaces verts

La date de remise des offres était le mercredi 12 mars 2025 à 12h00 : consultation à laquelle les entreprises suivantes ont candidaté :

- Lot 1 : VRD

- EIFFAGE ROUTE
- TREMA TP
- ROGER MARTIN MOULIN
- SRATP
- BORNE TP
- Lot 2 : Espaces verts
 - PEPINIERE FOURNEL
 - MM AMENAGEMENT
 - BEE PAYSAGE
 - HORIZON PAYSAGE

Rappel des critères de jugement des offres :

- Le prix : 60%
- L'analyse du mémoire technique : 40%

Monsieur le Maire rappelle que le coût des travaux avait été estimé à :

- Lot 1 : 250 915,00 € HT
- Lot 2 : 22 190,00 € HT

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer le marché aux entreprises :

- Lot 1 : SARTP pour un montant de 221 145,00 € HT
- Lot 2 : MM AMENAGEMENT pour un montant de 18 420,00 € HT

12. Achat d'une benne ampliroll

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'afin de faciliter le travail des employés communaux notamment dans le cadre de l'évacuation des déchets verts, il avait été décidé d'acquérir une 2^{ème} benne ampliroll.

Après présentation des entreprises qui ont été consultées par devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide l'acquisition d'une benne ampliroll et d'un coffre de rangement pour un montant de 4 250,00 € HT auprès de la société AF Trucks.

13. Projet de réfection des gîtes communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la compétence tourisme de Loire Semène, la commune pourrait bénéficier d'un financement à hauteur de 80% pour réaménager les 2 gîtes communaux situés entre l'accueil périscolaire et la MAM. Le projet pourrait s'orienter vers la création d'un gîte collectif capable d'accueillir une douzaine de couchages. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de lancer une consultation afin de retenir un maître d'œuvre, pour la réalisation d'un avant-projet.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à consulter des bureaux d'étude pour une mission d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des gîtes communaux.

14. Avenant au bail de la MAM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au bail de la maison d'assistantes maternelles afin d'intégrer une augmentation des charges d'électricité et de les passer de 120,00 à 140,00 €, afin de tenir compte des consommations mesurées et ainsi adapter le montant du bail.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail de la MAM.

15. Comptes-rendus réunions

- Monsieur Philippe SOUQUE précise que suite à la réunion du Syndicat intercommunal pour la capture des carnivores domestiques errants, la cotisation annuelle de la commune augmentera de 20,00 à 30,00 €.
- Madame Elisabeth ROYON rappelle que les horaires des déchetteries ont changé et qu'ils sont consultables sur le site Internet de la commune.
- Madame Elisabeth ROYON précise que le prochain repas des aînés se déroulera le 22 novembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h15.

Le Maire



Yves BOMPUIS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke.

Secrétaire de séance

Frédéric TEYSSIER

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke with a small loop in the middle and a vertical stroke crossing it.